

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° BC-2023-001

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230124-BC\_2023\_001-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-quatre janvier à dix-sept heures

Le Bureau Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 18 janvier 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	16
Présents	12
Votes	13

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Christian FROMONT, Marc COSTE, Magali BACLE

**PROCURATION :**

Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Caroline DOMPNIER DU CASTEL

**COMMANDE  
PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**Marché relatif au  
groupement de  
commande Voirie et  
Réseaux Divers (VRD)  
avec la COPAMO et  
les 11 communes.  
Lot 1 : Travaux  
d'aménagement et  
prestations -  
Autorisation de  
signature du marché  
au Président**

**Rapporteur :** Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 II, L.2121-22 et L.5211-1,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et des autres textes applicables,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la délibération n° CC-2020-053 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 portant désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n° CC-2020-045 du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 donnant délégation au Bureau Communautaire pour la préparation, passation, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur au seuil défini par décret,

La communauté de communes du Pays Mornantais a lancé un appel d'offres ouvert sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande avec la COPAMO, coordonnateur du groupement de commandes et les 11 communes du territoire afin d'assurer les travaux de voirie et réseaux divers – Lot 1 : Travaux d'aménagement et prestations annexes.

Le représentant du groupement de commandes agit pour l'ensemble des membres du groupement pour ce qui concerne la passation jusqu'à la notification du marché. Les commandes seront ensuite passées par chacun des membres du groupement en fonction de leurs besoins propres.

Les travaux font l'objet de deux lots distincts :

Lot 1 : Travaux d'aménagement et prestations annexes.

Les prestations peuvent relever du budget d'investissement et de fonctionnement. Les travaux relatifs au présent lot pourront aussi être constitués d'interventions pour de l'entretien courant hors prestations constitutives du lot 2 en cours d'exécution. Au-dessus de seuils définis pour chaque collectivité dans le marché, une

consultation d'entreprises spécifique à l'opération considérée pourra être organisée. Le montant maximum de cet accord-cadre, sur quatre (4) ans, incluant l'ensemble des membres est fixé à 12 000 000 euros HT.

Lot n°2 : Réparation ponctuelle des revêtements de chaussée.

Ce marché influera les 3 postes suivants : le point à temps automatique, l'enrobé projeté, le pontage de fissures.

Le montant maximum du lot est fixé à 1 000 000 euros HT. Il n'y a pas de montant minimum.

Ce lot fera l'objet d'une publicité ultérieure. A titre d'information, le marché en cours d'exécution a été notifié le 4 janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

Après analyse des candidatures et des offres remises par les 2 soumissionnaires pour le lot 1, la CAO a décidé lors de sa séance du 8 décembre 2022, d'acter du classement des offres et d'attribuer le marché au Groupement solidaire MGB TRAVAUX PUBLICS (mandataire) / CARLE reconnu comme économiquement le plus avantageux au vu du rapport d'analyse.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

Transmis en  
Préfecture le 26.01.23

Notifié ou publié  
le 26.01.23

Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184 rue Duguesclin 69003  
Lyon / www.telerecours.fr,  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**AUTORISE** Monsieur le Président ou la personne habilitée, à signer le marché n° 2022-11-L01 relatif aux travaux de voirie et réseaux divers – Lot 1 : Travaux d'aménagement et prestations annexes, ainsi que tous actes y afférents,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**Renald PFEFFER**



PUBLIE LE 26 JANVIER 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

